Islam : les femmes sont-elles autorisés à manger dans les restaurants ?

28/08/2016 à 17h53

As-Salam alaykoum,

Est-il permis aux femmes de sortir entre elles pour manger au restaurant ?



Réponse

Louange à Allah. Paix et salut sur Son Prophète.

Il est évident que l'un des plus importants objectifs de la législation islamique est la protection de la femme, ainsi que la préservation de sa pudeur et de son honneur. C'est pour cela qu'Allah, le Très Haut, l'a exhortée à rester dans son foyer et à éviter de se montrer devant les gens étrangers ; Il, le Très Haut, dit :

« Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Djahiliya). » (Coran : 33/33),

« Et si vous leur demandez (à ses femmes) quelque objet, demandez-le leur derrière un rideau : c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs […] » (Coran : 33/53).

Il est notoire d'observer fréquemment des obscénités et autres actes blâmables dans les restaurants des pays occidentaux tels que les gens presque dénudés, les boissons alcoolisées et la musique. Or il est interdit à l'homme d'entrer dans de tels endroits, interdiction concernant aussi logiquement la femme ; sauf en cas de nécessité ou pour un besoin impérieux reconnu comme tel par la Charia. Car il est interdit au musulman d'entrer dans les lieux où on commet des actes blâmables excepté pour les condamner ou pour y effectuer un besoin impérieux qui ne peut être accompli qu'en ces lieux !

Si ces restaurants sont assainis de ces obscénités – ce qui

est exceptionnel – et que la femme éprouve la besoin d'y aller, alors il n'y a aucun mal en cela, mais à condition d'être voilée, pudique, décente et de s'éloigner de la mixité avec les hommes.
Et Allah sait mieux.
IslamWeb